

MonFinancier

Société Anonyme au capital de 582.224,88 Euros
Siège social : 17, Avenue George V - 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 451 010 821 - 2003 B 19447

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mille seize
Le vingt huit avril,
à dix heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Monsieur Yannick HAMON préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constatant que le quorum requis est atteint, déclare, en conséquence que le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Carole NAHUM-SAADA Commissaire aux Comptes, convoquée conformément à la Loi, est absente et excusée.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- examen du rapport de gestion,
- rémunération du président directeur général sur l'exercice 2015,
- rémunération du président directeur général en 2016,
- Autorisation au dirigeant pour toute ouverture d'un compte titre auprès d'un établissement son choix
- convocation d'une assemblée générale,
- questions diverses.

1° - EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président soumet alors le au Conseil les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'Annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, préparé par le service comptable, ainsi que les projets de rapport établis par ses soins.

Le Conseil procède à l'examen des comptes, puis prend connaissance du projet de rapport de gestion préparé par le Président.

Sont évoquées les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'exploitation sociale pendant l'exercice écoulé et les perspectives présentes.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

L'exercice clos au 31 Décembre 2015 fait apparaître un bénéfice de 173.956 euros.

Après échanges de vues, le Conseil arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et approuve à l'unanimité les comptes, le bilan et le texte du projet de rapport préparé par le Président.

Le Conseil décide et ce à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net comptable d'un montant de 173.956 euros comme suit :

Bénéfice de l'exercice 173.956 €
Report à nouveau de l'exercice précédent -105.216 €

Affectation :

Report à nouveau 105.216 €
Dotation à la réserve légale 57.886 € (afin de la porter à 10% du capital conformément à la loi)

Soit un bénéfice distribuable de 10.854 €

A titre de dividende 10.854 €

Il est proposé de verser aux actionnaires à titre de dividende la somme de 10.854 euros soit 0.0008 euro par action.

Bénéficiaient de ce versement les actions détenues le 19 juin 2016 après la clôture de bourse. Le règlement serait effectué dans les jours qui suivent.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de son projet de rapport spécial faisant état des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice, lesquelles seront soumises à la ratification de l'Assemblée Générale, savoir :

- 1- conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice :
 - NEANT
- 2- conventions règlementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues précédemment et poursuivies sur l'exercice :
 - NEANT
- 3- conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice :
 - NEANT

Pour mémoire il est rappelé la liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015:

- **Monsieur Gérard MACHET de la MARTINIERE** (Administrateur) :
 - Administrateur de la Société « AIR LIQUIDE » (et président du Comité d'audit)
 - Administrateur de la Société « SCHNEIDER ELECTRIC » (et président du comité d'audit)
 - Administrateur de la Société « STANDARD & POOR'S Credit Market Services France »
 - Président du Comité de la Charte du Don en Confiance (association 1901)

- **Monsieur Pascal CHEVALIER** (Administrateur)
 - Administrateur de la Société « LEAD MEDIA GROUP »,
 - Administrateur de la Société « MOBILE NETWORK GROUP »
 - Président de la société « REWORLD MEDIA »

- **Monsieur Yannick HAMON** (Directeur Général et Président du Conseil d'administration)
 - Président de la Société « MON FINANCIER SAS »
 - Président de la société « HOLDCO SAS»
 - Gérant de la Société « YANNICK HAMON FINANCE »

2° - REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015:

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu un bref exposé de son Président sur la marche de la société ratifie à l'unanimité la rémunération brute perçue par Monsieur Yannick HAMON sur l'exercice 2015, laquelle s'élève à 21.000 €.

En tant que de besoin, il est précisé que ses frais de mission et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

3° - REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTEUR GENERAL EN 2016:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'allouer une rémunération annuelle brute fixe à Monsieur Yannick HAMON, Président Directeur Général, de 25.000 €.

En tant que de besoin, il est précisé que ses frais de mission et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

4° - AUTORISATION AU DIRIGEANT POUR TOUTE OUVERTURE D'UN COMPTE TITRE AUPRES D'UN ETABLISSEMENT DE SON CHOIX

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu un bref exposé de son Président sur la nécessité d'ouvrir un compte titre, l'autorise à l'unanimité à toute ouverture de compte auprès d'un établissement de son choix avec un profil de risque maximum et par conséquent :

- à signer tous documents afférents à l'ouverture de ce compte,
- à faire toutes opérations concernant le fonctionnement de ce compte et de façon générale effectuer toutes opérations pour le compte de MonFinancier SA,
- à se faire communiquer toutes pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur ce compte sans exception, ni réserve.

5° - CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil, sur la proposition de son Président, décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte :

**pour le 16 JUIN DEUX MILLE SEIZE
A HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES**
au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de Gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et suivants
- Ratification du mode de convocation
- Approbation des rapports, bilan et des comptes de l'exercice 2015,
- Ratification des conventions visées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et fixation du montant du dividende
- Remboursement d'une partie de la prime d'émission
- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer au Conseil d'Administration,
- Autorisation au Conseil d'administration à acquérir des actions de la société

A titre extraordinaire :

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider une augmentation du capital social à concurrence de 3.000.000 euros, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription avec indication de bénéficiaires : abonnés et actionnaires
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider une augmentation du capital social à concurrence de 3.000.000 euros, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription avec indication de bénéficiaires : associés de toute filiale existante ou à venir
- Autorisation au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation de capital à concurrence de 3.000.000 euros par l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Autorisation au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation de capital par offre au public à concurrence de 3.000.000 euros par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication du bénéficiaire
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titre avec ou sans droit préférentiel de souscription
- Autorisation au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation de capital à concurrence de 4.000.000 euros par incorporation successive ou simultanée de primes d'émission ou d'apport, de réserves ou de bénéfices en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il appréciera
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par le Président et tous les Administrateurs.

Le Président Directeur Général
Monsieur Yannick Hamon



Un Administrateur



Un Administrateur

